



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 28 janvier 2022

Réunion du Conseil local des territoires pour la culture (CLTC) en Nouvelle-Aquitaine : l'Etat et les collectivités main dans la main au service du secteur culturel.

Fabienne Buccio, préfète de Nouvelle-Aquitaine, représentée par son secrétaire général, Patrick Amoussou-Adéblé, a réuni le Conseil local des territoires pour la culture (CLTC), ce vendredi 28 janvier en visioconférence.

Cette réunion a été l'occasion d'échanger avec les représentants des collectivités locales sur les enjeux du secteur culturel, et notamment ceux de la lecture publique, et de rappeler la mobilisation constante des pouvoirs publics en direction de la culture depuis le début de la crise sanitaire. Il a été l'occasion de réaffirmer et organiser, pour 2022, l'engagement de l'État aux côtés des collectivités et des acteurs culturels. **85M€ ont ainsi été déployés par l'État en 2021.**

Parmi les priorités évoquées, la politique en direction des festivals qui jouent un rôle crucial dans tous les secteurs de la culture. Les principes d'intervention de l'État annoncés par la ministre de la Culture lors des **états généraux des festivals** du 1er décembre dernier, ont été présentés et chacun a pu exposer ses priorités. La politique de l'État s'accompagnera de moyens nouveaux (30M€ supplémentaires au niveau national), en complémentarité du soutien qu'apportent déjà les autres partenaires publics et privés et sera ainsi structurée autour d'aides ponctuelles, d'aides triennales contractualisées et d'aides transversales thématiques.

Partie prenante des deux dispositifs nationaux de revitalisation des cœurs de ville – Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD) –, lancés par l'État et coordonnés par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), la DRAC Nouvelle-Aquitaine a présenté l'avancement du groupe de travail régional réunissant tous les partenaires autour des enjeux culturels et patrimoniaux. Un guide PVD « **culture et patrimoine** » a ainsi été publié sur le site de la DRAC qui propose une offre de services globale sur ce secteur, à l'usage des porteurs de projets et des élus. Afin d'enrichir les projets des Petites Villes de demain identifiées sur le territoire régional, la préfecture de Nouvelle-Aquitaine a initié un appel à projets en trois sessions visant à déployer, d'ici 2023, de nouvelles Micro-Folies. La deuxième session est actuellement en cours jusqu'au 20 février. Elle est ouverte à toutes les collectivités territoriales et à tous les EPCI de la région.

Autre politique prioritaire de l'Etat, le **100% éducation artistique et culturelle** est étroitement coconstruit avec les collectivités locales. En Nouvelle-Aquitaine, l'implication de ces dernières est particulièrement dynamique et doit donner lieu à des conventionnements encore plus poussés afin de mailler l'ensemble du territoire. Plusieurs grandes villes ou agglomérations s'engagent d'ores et déjà dans une démarche de labellisation 100% EAC. **L'extension du PASS Culture aux collégiens** est l'occasion de faciliter ce déploiement.

Les Conseils locaux des territoires pour la culture, « un lieu d'échanges et de débats sur les orientations et les enjeux des politiques culturelles sur les territoires »

Déclinaison locale du Conseil national des territoires pour la culture, les CLTC ont vocation à réunir plusieurs fois par an les représentants des associations et fédérations d'élus dans le but de renforcer la coopération avec les collectivités en faveur des politiques culturelles. Depuis mai 2020, il s'agit de la 3e réunion de cette instance en Nouvelle-Aquitaine.